

## Annexe 18 : Déclaration publique de la société civile lors de l'adoption du code de participation des organisations de la société civile

### Déclaration commune des organisations de la Société civile et des communautés soutenant la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon

Les organisations de la Société civile Gabonaise et les communautés des zones extractives résolument impliquées dans la gouvernance des ressources naturelles s'engagent à :

- 1- S'impliquer de manière coordonnée et à mutualiser leurs interventions dans le cadre des dynamiques de participation citoyennes, inclusives en vue d'obtenir la validation de la candidature du Gabon à l'ITIE.
- 2- Participer activement, collectivement et en collaboration avec l'ensemble des composantes du Groupe Multipartite (GMP) à la mise en œuvre de l'ITIE à travers l'opérationnalisation du plan de travail
- 3- A œuvrer en faveur de la transparence et de l'amélioration substantielle de la gouvernance du secteur extractif dans le sens de la défense des intérêts des populations et de la nation Gabonaise ;
- 4- Initier les actions prioritaires et stratégiques visant :
  - La divulgation systématique des revenus, transactions, contrats et licences ;
  - La propriété réelle (effective) des entreprises ;
  - La cartographie des zones extractives;
  - La lutte contre l'opacité dans la gestion de la Provision pour les Investissements en Hydrocarbures (PIH), de la Provision pour les Investissements Diversifiés (PID), et des fonds communautaires.
  - L'implication de la société civile dans les processus de mise en œuvre des accords de développement locaux en partenariat avec les organisations à base communautaires (OBC), les opérateurs extractifs et les autorités locales ;
  - Le développement des mécanismes et des interventions en faveur de la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et la criminalité financière dans le secteur extractif ;
  - Le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique à travers le suivi budgétaire et les enquêtes indépendantes sur les projets financés par les ressources extractives ;
  - La réalisation à l'échelle des zones extractives de la cartographie des pollutions dues aux activités des opérateurs extractifs ;
  - La promotion des bonnes pratiques environnementales au sein des entreprises afin de limiter l'impact sur les changements climatiques ;
  - La réalisation du monitoring sur les engagements contractuels des entreprises du secteur extractif et sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises ;

Convaincus que l'ITIE est une chance pour le changement de paradigme, l'appropriation nationale de la redevabilité et de la transparence, Nous, OSC et communautés des zones extractives :

**Formulaire de demande de candidature à l'adhésion à l'ITIE  
République Gabonaise**

- Appelons le Gouvernement Gabonais à respecter scrupuleusement les exigences de la norme ITIE 2019 tout en s'engageant à souscrire aux principes fondamentaux des libertés démocratiques en particulier **l'espace civique** (liberté d'expression, d'association, de réunions pacifiques et de la presse) ;
- Appelons immédiatement le Gouvernement gabonais à mettre à la disposition du GMP la contribution nationale au titre du budget de l'Etat pour l'année 2021, une preuve de la volonté du Gabon à retourner à l'ITIE;
- Appelons les entreprises extractives opérant sur le territoire national à travailler de manière concertée et synergique avec la Société civile pour l'aboutissement de l'ITIE au Gabon ;
- Appelons la communauté internationale singulièrement les partenaires techniques et financiers à soutenir le processus ITIE au Gabon ;
- Exhortons le Gouvernement à faire adopter la loi sur la Responsabilité sociale des Entreprises (RSE) ;
- Reconnaissons le rôle capital de la Société civile dans la réalisation des objectifs de l'ITIE au Gabon, une exceptionnelle opportunité pour mettre un terme aux inégalités en matière de redistribution des revenus issus de l'exploitation des ressources extractives ;
- Reconnaissons la pertinence du travail de la Société civile au sein du GMP et de l'expertise avérée de nos représentants démocratiquement mandatés par nos soins ;
- Renouvelons unanimement notre confiance sans réserve et notre quitus à nos représentants légitimes et leurs suppléants désignés au sein du GMP pour 3 années ;

Il s'agit :

Pour les ONG du secteur minier :

- Monsieur Georges MPAGA
- Maître Olivier EKOMI NZE

Pour les ONG du secteur pétrole :

- Monsieur Guy René MOMBO LEMBOMBA,
- Madame Gwenaëlle MARAT ABYLA

Pour les ONG du secteur environnement :

- Monsieur Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU ;
- Madame Carine TSIMBA MOUITY ;

Pour les ONG du secteur bonne gouvernance :

- Monsieur Petit Lambert OVONO ;
- Monsieur Elvain Junior NDJOBA ;

Pour la Presse Publique :

- Madame Raïssa OYE ASSECKO,

Pour presse publique :

- Madame Patricia Lydie MOUELLET,

Fait à Libreville le 05 Aout 2021

Pour les organisations de la Société civile soutenant l'ITIE au Gabon  
Ida Navratilova **OYE OBAME**, Coordinatrice Adjointe de Publiez Ce Que Vous Payez Gabon